

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15 juin 2015

Présents

> Membres fondateurs

- CNRS : Patrick MOUNAUD (représentant Alain FUCHS)
- École des Ponts ParisTech : Gilles ROBIN
- ENVA : Philippe VINCENT (représentant Marc GOGNY)
- ESIEE Paris : Dominique PERRIN
- IFSTTAR : Hélène JACQUOT-GUIMBAL
- INSERM : Marie-Pascale MARTEL (représentant Yves LEVY)
- UPEM : Gilles ROUSSEL (avec procuration de Frédéric MORET), Damien LAMBERTON
- UPEC : Luc HITTINGER (avec procuration de Christian CUESTA), Lucie GOURNAY

> Personnalités qualifiées

- UPE : Bernard DIZAMBOURG, président
- UPE : Benoît LESAFFRE, vice-président

> Membres associés administrateurs

- CSTB : Hervé CHARRUE (représentant Etienne CREPON)
- ENSAVT : Amina SELLALI
- IGN : Denis PRIOU (représentant Daniel BURSAUX)

> Personnel enseignant-chercheur : Isabelle COLL

> Doctorant : Johann NICOD

> Personnel d'UPE : Auziria MENDES

> Invités permanents

- ANSES : Gérard LASFARGUES (représentant Marc MORTUREUX)
- AP-HP : Ali FEHRI (représentant Martin HIRSCH)
- INA : Laurence LECOEUR (représentant Laurent VALLET)
- EIVP : Régis VALLÉE
- ESTP Paris : Florence DARMON
- FCBA : Georges-Henri FLORENTIN
- LRMH : Stéphanie CELLE
- Rectorat : Marie-Louise COFFRE (représentant Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil, chancelière des universités)
- MEDDE : Patrice BUESO
- UPE : Nelly TOCKO

> Invités

- UPE : Philippe AVRIL, directeur des services
- UPE : Monika BLANC, responsable affaires générales

Absents/excusés

- Collectivités territoriales : Jean- Paul HUCHON, Conseil régional d'Ile-de-France
- CHIC : Stéphane PARDOUX
- EFS : François TOUJAS
- ENSAPB : François BROUAT
- ENSAPM : Nasrine SERAJI
- Doctorant : Bertrand WODOCIAG
- Personnels enseignants-chercheurs : Geneviève MARIGNAC, Christian SOIZE

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 16 mars 2015

Première délibération

Le compte rendu de la séance du 16 mars 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Point budgétaire : refacturation des cartes perdues

A la rentrée de l'année universitaire 2015-2016, UPE fournira à ses doctorants une carte multi-services. Elle permettra en particulier aux doctorants de payer leur repas au CROUS. En s'appuyant sur le marché national du CNOUS, UPE pourra, à coût constant, fournir de nouveaux services aux doctorants. Les cartes ne seront plus changées chaque année.

Jusqu'à présent, UPE remplace gratuitement les cartes en cas de perte ou de vol, à hauteur d'environ 10 %. Afin de responsabiliser les bénéficiaires, il est proposé de facturer le remplacement de carte au coût réel de celle-ci, soit 8 euros. Ce coût inclut le support, le matériel d'impression, les consommables, les logiciels et les serveurs associés.

Deuxième délibération

Le montant du coût de remplacement de la carte multi-services d'UPE fixé à 8 euros est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Association à UPE de quatre établissements et conventions d'association

Conformément à l'article L.718-16 du code de l'éducation, les communautés d'universités et établissements peuvent conclure des conventions d'association avec des établissements ou organismes publics ou privés concourant aux missions du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche. Conformément aux statuts d'UPE approuvés par le décret du 11 février 2015, les candidatures des établissements ou organismes souhaitant s'associer à UPE sont soumises à acceptation par un avis favorable du conseil des membres et un vote du conseil d'administration rendu à la majorité des deux tiers des membres et représentés.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP), l'École Spéciale des Travaux Publics, du Bâtiment et de l'Industrie (ESTP Paris), l'Institut technologique Forêt, cellulose, bois-construction, ameublement (FCBA) sont candidats à l'association à la COMUE UPE, en prolongement de leur adhésion au Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) UPE. Les conventions d'association de ces établissements à UPE ont été établies sur la base du modèle approuvé par le Conseil d'administration le 8 décembre 2014.

L'Anses, établissement public à caractère administratif, dont les missions sont l'évaluation des risques sanitaires liés à l'alimentation, l'environnement et le travail, ainsi que l'alerte, la surveillance, la recherche et la diffusion des connaissances dans son domaine de compétences, est devenue membre associé du PRES en juin 2010. Cinq doctorants bénéficient d'un contrat doctoral d'UPE à la demande de l'ANSES.

L'EIVP, régie autonome de la Mairie de Paris, dont la mission est de dispenser l'enseignement du génie urbain et de conduire des recherches qui enrichissent la connaissance dans ce domaine pluridisciplinaire, est devenue membre associé du PRES en octobre 2009. Elle est impliquée dans plusieurs actions communes avec UPE et ses établissements.

L'ESTP Paris, association loi 1901, dont la mission est de dispenser des enseignements et de conduire des recherches dans le champ de la constructibilité appliquée aux travaux publics, au bâtiment et à l'aménagement, est devenue membre associé du PRES en décembre 2009. Elle est partenaire de plusieurs actions avec UPE et ses établissements. Elle a souhaité être intégrée dans le portail documentaire destiné aux doctorants, enseignants-chercheurs et chercheurs d'UPE.

FCBA, centre technique industriel, dont la mission est de promouvoir l'innovation et le progrès technique et de renforcer la compétitivité des entreprises au sein de la filière bois et ameublement, est devenu membre associé du PRES en décembre 2011. FCBA s'est installé Cité Descartes au début de cette année 2015.

Troisième délibération

Le Conseil d'administration approuve l'association de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) et de l'Institut technologique Forêt, cellulose, bois-construction, ameublement (FCBA) ainsi que les conventions d'association de chacun de ces deux établissements à UPE.

Le Conseil approuve l'association de l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) et de l'École Spéciale des Travaux Publics, du Bâtiment et de l'Industrie (ESTP), ainsi que les conventions d'association de chacun de ces deux établissements qui seront soumises à leur conseil.

4. Montant du prix de thèse

Les prix seront officiellement remis le jeudi 5 novembre 2015. Il est proposé de retenir le montant de 1 000 euros par prix de thèse, soit une dépense totale de 6 000 euros, les prix étant attribués au titre de chacune des six écoles doctorales portées par UPE : Cultures et sociétés ; Mathématiques et STIC ; Organisation, marchés, institutions ; Sciences, ingénierie et environnement ; Sciences de la vie et de la santé ; Ville, transports et territoires.

Quatrième délibération

Les prix de thèse d'UPE sont attribués au titre de chacune des six écoles doctorales portées par UPE. En 2015, le montant du prix de thèse fixé à 1 000 euros pour une dépense totale de 6 000 euros est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

5. Montant des prix « Tous connectés »

UPE est, depuis 2014, labellisée PEPITE (Pôle Etudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat). Dans ce cadre, deux manifestations accueillent les étudiants de tous les établissements :

- la première manifestation « Tous sensibilisés » tenue lors du premier trimestre de l'année universitaire permet de sensibiliser nos étudiants à la création d'activité ;
- la seconde manifestation « Tous connectés » qui a lieu traditionnellement en juin (18 juin en 2015) organise la sélection des 2 projets d'étudiants les plus prometteurs ; la sélection se fait après audition des candidats par un jury constitué de professionnels de l'entrepreneuriat et d'enseignants chercheurs spécialistes.

Le montant de ces deux prix est de 500 euros pour le « projet prometteur » (prix du jury) et de 300 euros pour le « coup de cœur du public ». Au-delà de ces prix, les porteurs de projets retenus bénéficient d'un accompagnement gratuit par les partenaires de notre PEPITE 3EF.

Cinquième délibération

Les montants du prix du jury « projet prometteur » et du prix « coup de cœur du public » de la manifestation « Tous connectés » s'élevant respectivement à 500 et 300 euros sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés

6. Informations sur la candidature I-SITE et contrat quinquennal de site

6.1. Le contrat pluriannuel de site

Le contrat pluriannuel de site introduit par la loi du 22 juillet 2013 est une nouvelle modalité de dialogue avec l'Etat mise en place pour les regroupements, qui comprend deux volets :

- un volet spécifique à chaque établissement, équivalent au contrat d'établissement actuel dans le cadre duquel l'établissement reçoit ses moyens de l'Etat ;
- un volet commun reposant sur le projet partagé, comportant des priorités décidées par les établissements du regroupement en matière de formation, recherche et innovation

Le volet commun a fait l'objet de nombreux échanges impliquant les établissements membres et associés et leurs ministères de tutelle ; une des spécificités de la démarche est en effet d'associer étroitement ces derniers (outre l'enseignement supérieur et la recherche, il s'agit de l'agriculture, de la culture, du développement durable et de la santé). Il s'appuie sur l'évaluation de la politique de site faite par le HCERES. Il sera complété par la convention de site prévue avec le CNRS dont

une action est citée dans le volet commun (appel à projets CNRS-UPE « Projets exploratoires Premier Soutien » qui a donné lieu à la sélection des premiers projets au mois de mars dernier).

Poursuivant la dynamique ancienne de site accélérée par les projets du Programme investissements d'Avenir 2010-2012, le volet commun du contrat de site vise, en vue de favoriser les approches transversales et les projets communs, les objectifs suivants :

- renforcer les deux pôles thématiques d'UPE et certains champs disciplinaires ;
- développer les actions de formation (doctorat et relations doctorat-master, ingénierie, mutations pédagogiques, rôle du numérique) et de documentation ;
- proposer des actions en matière de vie interne (étudiants, vie de campus, gouvernance, égalité) et de stratégie externe et partenariale tant au niveau du territoire qu'aux échelles nationale, européenne et internationale.

Le texte comporte des indicateurs relatifs à la fonction doctorale et aux pôles d'UPE et des jalons d'observation annuelle mettant l'accent sur un certain nombre d'objectifs.

Le volet commun du contrat pluriannuel de site doit être voté par les CA d'UPE et des membres d'UPE et sera soumis au comité technique d'UPE, commun avec l'UPEC, le 25 juin 2015. L'approbation du volet commun du contrat pluriannuel de site d'UPE par le conseil fera l'objet d'une séance exceptionnelle fixée au 6 juillet 2015.

6.2. Le projet I-SITE d'UPE « FUTURE »

Le projet FUTURE, déposé en réponse à l'appel à projets IDEX/I-SITE du deuxième Programme d'Investissements d'Avenir (PIA2), a été présélectionné suite à l'audition par le jury international le 20 avril dernier. Le dossier en vue de la sélection finale doit être déposé d'ici le 22 octobre.

Lors de l'audition, le président d'UPE et quatre représentants de la COMUE ont présenté le projet à partir des trois volets du format de présentation demandé :

- « défis et risques » : capacité à insérer des partenaires de nature diverse ; développement de la formation, de la recherche et de la vie de campus ; dépassement de la résistance au changement et évolution vers une culture de management de projet ;
- « valeur ajoutée du projet » : interaction avec un territoire aux nombreux atouts (expansion démographique, transports du Grand Paris) ; structuration des deux pôles d'UPE selon l'axe formation-recherche-expertise et croisement entre eux ;
- « thème au choix » : les « living labs » ont pour objectif de combiner enseignement, recherche et acteurs de la ville sur des projets expérimentaux.

Le jury a émis des recommandations générales destinées à l'ensemble des porteurs de projets présélectionnés, portant notamment sur quatre points faibles : absence de visibilité et de benchmark à l'international ; faible niveau de la contribution financière des partenaires socio-économiques ; risques de dilution de la gouvernance ; faiblesse des politiques RH ne donnant pas une part assez significative à l'emploi scientifique.

Les points forts du projet FUTURE sont : la combinaison réussie des deux domaines de recherche sur la thématique de « l'homme dans la ville » ; l'accent sur la composante formation. Ses points faibles sont : un manque de précision dans la définition du domaine de recherche notamment du pôle VEI dont la spécificité avec d'autres pôles de la même thématique n'apparaît pas ; l'insuffisante clarté de la gouvernance du projet ; l'absence de politique RH pour attirer les personnels scientifiques moteurs.

Il convient en conséquence d'aborder les aspects suivants pour le dossier de sélection :

- définir une gouvernance claire pour un processus viable d'allocation des ressources I-SITE avec un processus d'évaluation qui doit aussi externe ;
- réfléchir à la manière d'attirer les meilleurs scientifiques ;
- corriger la stratégie internationale en déterminant les domaines où les établissements souhaitent être classés ensemble ;
- identifier les partenaires majeurs engagés dans le projet et dans des actions particulières ;
- faire identifier par chacun des établissements deux partenaires socio-économiques.